



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## Trente-cinquième session

**Montego Bay (Jamaïque), 5-8 mars 2018**

## Résultats et priorités de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes

### Résumé

Le Cadre stratégique de la FAO, révisé en 2016-2017 donne une direction stratégique au travail technique de la FAO au titre de ses cinq programmes stratégiques afin d'aborder de manière efficace les priorités de la région et d'assurer l'obtention des résultats escomptés au niveau des pays. À cet égard, grâce aux progrès considérables accomplis au titre des cinq programmes stratégiques dans le cadre des initiatives régionales, la région Amérique latine et Caraïbes a obtenu d'importants résultats au cours du dernier exercice biennal. Les initiatives régionales ont renforcé leur position de mécanisme de mise en œuvre des travaux de la FAO, sur la base des priorités définies par les États Membres. L'Organisation a pu articuler l'intégralité de ses actions en Amérique latine et dans les Caraïbes aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre de programmation structuré autour des cinq programmes stratégiques, mis en œuvre par l'intermédiaire des trois initiatives régionales. Chacun des résultats visés au niveau des pays, des sous-régions ou des régions sont inscrits dans ce programme.

Les objectifs que les États Membres ont définis pour l'Organisation sont ambitieux et, par conséquent, planifiés sur le moyen et le long terme. Ainsi, afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé de conserver les priorités régionales de la période 2018-2019 et de les adapter.

L'initiative régionale 1 «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» se déploiera sur deux grands axes au cours de l'exercice biennal: 1) poursuivre les progrès de l'Amérique latine au titre de l'objectif «Faim zéro», en mettant l'accent sur les territoires ruraux où les niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle restent largement supérieurs aux moyennes nationales et 2) contenir et inverser l'inquiétante tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité. L'initiative régionale 2 «Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable» s'emploiera à appuyer une transformation rurale inclusive dans la région. L'initiative régionale 3 «Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe» poursuivra ses efforts de soutien aux pays dans deux domaines prioritaires: 1) améliorer la durabilité et la résilience de l'agriculture face

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



LARC35

au changement climatique et 2) renforcer les financements et les capacités pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

### **Recommandations à l'intention de la Conférence régionale**

- Reconnaître l'importance du Cadre stratégique pour ce qui est d'orienter les activités techniques de la FAO, afin de s'attaquer aux priorités de la région et de garantir l'obtention effective de résultats au niveau national;
- Prendre acte des travaux accomplis dans le cadre des programmes stratégiques et des résultats obtenus par la FAO en 2016-2017 au titre des initiatives régionales et dans d'autres principaux domaines d'action, en réponse aux principales priorités recensées à la trente-quatrième session de la Conférence régionale;
- Noter que les objectifs stratégiques de la FAO sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses Objectifs de développement durable (ODD);
- Tenir compte du rôle clé que jouent les programmes stratégiques dans l'intégration des activités techniques que mène l'Organisation aux niveaux régional et national, afin de s'attaquer aux défis pluridimensionnels du développement et de fournir aux pays un appui efficace et adéquat sur les ODD;
- Appuyer la contribution importante des programmes stratégiques à la réalisation de produits et de services normatifs, tels que des réglementations, des directives d'application volontaire et des instruments juridiques, aux niveaux national et régional;
- Fournir des orientations sur les domaines prioritaires dans la région pour les travaux de la FAO en 2018-2019 et au-delà, en se fondant sur les tendances et enjeux majeurs de la région, en particulier les ODD et le changement climatique, et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des initiatives régionales en 2016-2017.

## **I. Introduction**

1. Le Cadre stratégique révisé de la FAO<sup>1</sup> et son Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021, ainsi que son Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019<sup>2</sup>, ont été approuvés par la Conférence de la FAO au cours de sa quarantième session en juillet 2017. La Conférence a salué l'harmonisation des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD.

2. Le Cadre stratégique révisé a été élaboré au cours de l'année 2016 à la suite d'un processus de réflexion stratégique consultatif, tenant compte du vif et constant attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation exprimé par les organes directeurs de la FAO. Pour ce faire, il a fallu identifier les tendances mondiales susceptibles d'orienter le développement de l'agriculture sur le moyen terme<sup>3</sup> ainsi que les tendances sectorielles et régionales issues des examens et délibérations stratégiques des Conférences régionales<sup>4</sup> et des Comités techniques<sup>5</sup> de la FAO; évaluer les principaux défis auxquels seront confrontés les pays et les acteurs du développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dans les années à venir; analyser les grandes évolutions mondiales déterminant le contexte global dans lequel opère la FAO; et passer en revue les répercussions de ces

<sup>1</sup> C 2017/7 (<http://www.fao.org/pwb/home/fr/>).

<sup>2</sup> C 2017/3 (<http://www.fao.org/pwb/home/fr/>).

<sup>3</sup> FAO 2016. *The future of food and agriculture – Trends and challenges*. Rome.

<sup>4</sup> C 2017/14, C 2017/15, C 2017/16, C 2017/17, C 2017/18, C 2017/LIM/1.

<sup>5</sup> C 2017/21, C 2017/22, C 2017/23, C 2017/24.

défis et évolutions pour les objectifs stratégiques de la FAO dans le cadre de ses caractéristiques fondamentales et fonctions essentielles. L'examen a également pris en compte les principales évolutions ayant eu lieu entre 2015 et 2016, notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses ODD et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris qui fourniront le contexte général dans lequel la FAO œuvrera et adaptera son action de manière à tirer le meilleur parti de l'exécution de ses travaux et de leurs retombées.

3. À partir du Cadre stratégique révisé, le cadre conceptuel et la théorie du changement des cinq objectifs stratégiques (OS) de la FAO ont été perfectionnés tout en respectant la vision, les caractéristiques et les fonctions essentielles de l'Organisation. Le PMT 2018-2021 et le PTB 2018-2019 ont défini le cadre de programmation et les ressources de planification, de mise en œuvre et de suivi des résultats au moyen d'indicateurs et de cibles, notamment la contribution de la FAO aux 40 cibles des ODD. L'annexe web 1 présente une vue d'ensemble des programmes stratégiques de la FAO, y compris de leur alignement sur les ODD.

4. Les initiatives régionales de la FAO servent de mécanisme permettant d'assurer que les travaux de l'Organisation sont bien exécutés et qu'ils répondent aux priorités clés de chaque région contribuant aux objectifs stratégiques. La Conférence régionale de 2016, examinant les réalisations de la FAO dans la région, a défini des domaines prioritaires à prendre en compte dans les trois initiatives régionales de 2016-2017: «Appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», «Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable» et «Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe».

5. Il est proposé de maintenir et d'affiner ces initiatives régionales, qui appuient les ODD et les engagements pris pour l'exercice biennal 2018-2019. L'initiative régionale 1 – «Appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» – s'emploiera à rendre plus favorable l'environnement normatif et institutionnel pour s'attaquer aux cibles des ODD pertinentes. L'initiative régionale 2 – «Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable» – sera axée sur la protection sociale et l'intégration productive par l'appui à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies intégrées et multisectorielles en vue d'éradiquer la pauvreté rurale. Enfin, l'initiative régionale 3 – «Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe» –, lancée en 2016, se maintiendra dans sa forme actuelle, avec un accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles, les stratégies de gestion du risque, la gouvernance et la réglementation relatives à l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition et le changement climatique.

6. Dans ce contexte, la Conférence régionale offre aux États Membres l'occasion de donner des orientations sur les résultats et les priorités de travail de la FAO dans la région dans le cadre des programmes stratégiques de l'Organisation. Le présent document s'articule en deux parties principales:

- La partie II explique comment les programmes stratégiques ont aidé les pays, pendant l'exercice 2016-2017, à obtenir des résultats dans le contexte des priorités convenues pour les activités de la FAO dans la région.
- La partie III offre une vue d'ensemble des tendances et des faits nouveaux concernant l'avenir de la région, des priorités régionales de travail de la FAO et de la façon dont les programmes stratégiques peuvent y répondre au moyen des initiatives régionales, y compris une perspective régionale des cibles relatives aux réalisations des programmes stratégiques pour 2018-2019.

## II. Réalisations dans la région

7. S'appuyant sur les recommandations formulées par la Conférence régionale au cours de sa trente-quatrième session sur la nécessité de maintenir la direction stratégique de l'Organisation et d'appuyer le processus de planification stratégique, la FAO a pu faire valoir l'intégralité de ses actions en Amérique latine et dans les Caraïbes aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre de programmation structuré autour des cinq programmes stratégiques, mis en œuvre par l'intermédiaire des trois initiatives régionales. Chacun des résultats visés au niveau des pays, des sous-régions ou des régions (372 au total) sont inscrits dans ce programme. Au niveau des pays, tous les résultats escomptés doivent être issus des accords inscrits dans le cadre de programmation par pays correspondant.

8. Conformément à la recommandation préconisant de renforcer la mise en œuvre des initiatives régionales, celles-ci se sont affirmées comme le mécanisme de mise en œuvre de l'action de la FAO, en fonction des priorités définies par les États Membres. La totalité des travaux de la FAO dans la région au cours de l'exercice biennal 2016-2017 s'inscrivent dans ces trois initiatives régionales, qui mobilisent efficacement les efforts liés à chacun des programmes stratégiques de la FAO aux niveaux national, sous-régional et régional.

9. On trouvera dans les paragraphes ci-après une description des résultats obtenus pour chaque initiative régionale (avec références aux programmes stratégiques pertinents). Les détails concernant le suivi apporté aux recommandations de la trente-quatrième session de la Conférence régionale figurent dans le document LARC/18/INF/10.

### A. L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim

10. L'initiative régionale 1 – «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» – s'est appuyée sur les programmes stratégiques 1, 2, 3 et 4 pour dynamiser les programmes nationaux d'alimentation scolaire liés à l'éducation nutritionnelle et aux achats publics de l'agriculture familiale dans 11 pays<sup>6</sup>. Elle a également fait jouer les programmes stratégiques 1 et 4 pour appuyer et renforcer le Réseau régional de systèmes publics d'approvisionnement et de commercialisation de produits alimentaires (*Red Regional de Sistemas Públicos de Abastecimiento y Comercialización de Alimentos*) auquel participent activement 12 pays<sup>7</sup> de la région, leur permettant d'échanger leurs expériences à ce sujet.

### B. Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable

11. L'initiative régionale 2 (Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable) a elle aussi coordonné les capacités et ressources des programmes stratégiques 2, 3 et 4 pour encourager les synergies entre programmes de protection sociale, durabilité agricole et inclusion économique à l'intention des populations rurales pauvres de huit pays<sup>8</sup> de la région, tout en appuyant l'actuel processus de construction d'un programme sous-régional de protection sociale et d'intégration productive pour les huit pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), sous l'impulsion de son Secrétariat à l'intégration sociale. Les programmes stratégiques 3 et 5 ont également convergé pour établir des projets et initiatives de financement destinés à renforcer le développement socioenvironnemental, avec une attention

---

<sup>6</sup> Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Grenade, Honduras, Jamaïque, Paraguay, République Dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>7</sup> Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, État plurinational de Bolivie, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, République bolivarienne du Venezuela et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>8</sup> Colombie, El Salvador, État plurinational de Bolivie, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay et République Dominicaine.

particulière accordée à la pauvreté dans les zones rurales. Le Programme stratégique 2 a quant à lui permis de consolider le Programme régional d'agroécologie entre organisations, mouvements sociaux, gouvernements et acteurs universitaires de 18 pays de la région.

### **C. Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe**

12. Quant à l'initiative régionale 3 – «Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe» –, elle a mobilisé les capacités et ressources des PE 2 et 5 pour élaborer les Directives volontaires de politiques agro-environnementales pour la région Amérique latine et Caraïbes, avec la participation active d'institutions agricoles et environnementales de neuf pays<sup>9</sup>. De la même manière, à la demande de la présidence provisoire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), les capacités et ressources des programmes stratégiques 1, 2, 3 et 5 ont été mises à profit pour formuler la Stratégie régionale de gestion du risque de catastrophes dans le secteur agricole et la Sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région (SAN).

13. Conformément à la recommandation préconisant de continuer à appuyer la CELAC et son plan de sécurité alimentaire, la FAO a fourni une assistance technique aux présidences provisoires de la CELAC (Équateur en 2015, République dominicaine en 2016 et El Salvador en 2017).

14. Parmi les réalisations permises par la contribution de la FAO, citons: a) la réunion sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale (Santiago de los Caballeros, République dominicaine) en août 2016; b) l'adoption de la stratégie pour la parité des sexes du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim à l'horizon 2025 (Plan pour la SAN) au sein du Groupe de travail pour la promotion des femmes (janvier 2017); c) l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action 2017 du Groupe de travail de la CELAC sur l'agriculture familiale et le développement rural; d) l'adoption du Plan d'action 2018 de ce même Groupe de travail de la CELAC à la quatrième Réunion ministérielle sur l'agriculture familiale et le développement rural (San Salvador, El Salvador) en décembre 2017; et e) au cours de cette même réunion de décembre 2017, l'adoption de la Stratégie régionale pour la gestion du risque de catastrophes concernant le secteur agricole.

15. Pour renforcer le Plan de la CELAC pour la SAN, au vu de la tendance à la hausse de la faim et de la malnutrition dans la région, l'élaboration de la proposition «100 territoires libérés de la faim» (*100 territorios sin hambre*) a été lancée et le processus de formation destiné aux fonctionnaires responsables des politiques publiques sur le pilier 3 du Plan relatif au bien-être nutritionnel a été finalisé.

16. Concernant la recommandation sur l'appui aux Fronts parlementaires contre la faim (FPF), les systèmes publics d'acquisition, de réduction des pertes et gaspillage alimentaires et les dialogues politiques en faveur de l'agriculture familiale, cet exercice biennal a vu la création de FPF à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Haïti. Les FPF ont progressé dans la mise en place de cadres juridiques pour le droit fondamental à l'alimentation. Citons notamment le cas du Guatemala, où est passée une loi sur l'alimentation scolaire et les achats publics issus de l'agriculture familiale, celui de la République dominicaine et de sa loi sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, et celui du Honduras qui a lui aussi légiféré sur l'alimentation scolaire.

---

<sup>9</sup> Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Mexique, Nicaragua, Panama et Paraguay.

17. Le Réseau régional de systèmes publics d'approvisionnement et de commercialisation de produits alimentaires, auquel participent les gouvernements de 12 pays<sup>10</sup> de la région, s'est étoffé. À El Salvador notamment, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a élaboré et met en œuvre, avec l'appui de la FAO, une politique publique sur les réserves stratégiques de céréales de base.

18. Sur les pertes et le gaspillage alimentaires, la FAO et ses partenaires ont soutenu: a) la formulation de 24 propositions de lois sur le sujet; b) la préparation de données de référence en la matière dans 12 pays<sup>11</sup>; et c) l'élaboration d'un code international de conduite pour la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

19. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, suivant la recommandation de la Conférence à ce propos, l'assistance technique de 14 pays et 62 institutions<sup>12</sup> a été mobilisée avec l'appui de la FAO. Le Costa Rica et le Panama ont chacun signé un protocole d'accord avec la FAO en vue de dynamiser la coopération Sud-Sud.

20. Les progrès en matière de coopération Sud-Sud ont été permis par les contributions financières de quelques pays, au travers de projets régionaux actuellement en phase de mise en œuvre: Brésil (6 projets), Venezuela (2), Mexique (2) et Colombie (1). La coopération Sud-Sud a ainsi pu être mise à profit avec des fonds du budget ordinaire de la FAO, notamment grâce à des projets de coopération technique.

21. La FAO a poursuivi le renforcement des espaces de dialogue sur les politiques relatives à l'agriculture familiale. Un soutien a été apporté au niveau sous-régional à la Commission chargée de l'agriculture familiale pour la République dominicaine et l'Amérique centrale dans le cadre du Conseil agricole d'Amérique centrale du SICA, à la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale du Mercosur (REAF-MERCOSUR), au Groupe de dialogue andin sur l'agriculture familiale, et enfin, au niveau régional, au Groupe de travail sur l'agriculture familiale et le développement rural de la CELAC.

22. Conformément aux recommandations de la Conférence régionale, la FAO a continué à mettre au point des activités spécifiques pour aider Haïti à faire face aux défis exceptionnels auxquels le pays est confronté. Citons notamment l'élaboration de plans de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des communes, des départements et du territoire et l'analyse des capacités institutionnelles relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bureaux décentralisés du Ministère de l'agriculture. La Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) a bénéficié d'un soutien technique et de formations, et un appui a été fourni au Ministère de l'éducation nationale dans l'élaboration d'un document de politique générale sur les cantines scolaires. En octobre 2017, le Front parlementaire contre la faim en Haïti a été officiellement lancé.

23. Les récentes catastrophes naturelles<sup>13</sup> ont eu des répercussions considérables sur l'état de la sécurité alimentaire. La FAO soutient le Gouvernement dans ses efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que dans l'amélioration de la résilience de ses systèmes côtiers et agricoles dans la zone sud en rétablissant les services écosystémiques et en créant ou réhabilitant l'infrastructure verte, selon une approche «des crêtes aux récifs».

---

<sup>10</sup> Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, État plurinational de Bolivie, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, République bolivarienne du Venezuela et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>11</sup> Argentine, Barbade, Belize, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Jamaïque, Mexique, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

<sup>12</sup> Mexique (avec la participation de 18 institutions), Argentine (3), Brésil (16), Chili (7), Costa Rica (3), Cuba (3), Panama (2), Pérou (2) et République bolivarienne du Venezuela (2).

<sup>13</sup> L'ouragan Matthew en octobre 2016 et les ouragans Irma et Maria en septembre 2017.

24. En se fondant sur les recommandations de la Conférence régionale, la FAO a commencé à revoir la répartition de ses ressources dans le réseau des bureaux de pays décentralisés, afin d'augmenter celles disponibles pour l'assistance technique et de les allouer en fonction des besoins actuels et des tendances prévues plutôt que sur la base des décisions prises par le passé.

25. Cette modernisation du réseau des bureaux de pays décentralisés s'est traduite par l'établissement d'un bureau à accréditations multiples au Costa Rica (janvier 2017) et la mise en place d'un bureau de liaison et de partenariat au Mexique (octobre 2017), le premier en son genre dans la région Amérique latine et Caraïbes. Ces deux événements montrent qu'il est possible d'adapter le type de bureau de pays de la FAO aux différents besoins, attentes et priorités des pays membres.

#### **D. Partenariats**

26. La FAO a renforcé ses collaborations avec d'autres organismes multilatéraux, des gouvernements, des organisations de la société civile et plus récemment le secteur privé. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, cinq partenariats ont été conclus, rassemblant 150 environ des plus éminents spécialistes de la région. Ce dispositif innovant permet de mobiliser les capacités existantes, venant ainsi appuyer les demandes et priorités des États Membres.

27. Les partenariats établis à ce jour seront axés sur les questions suivantes: a) éradication de la pauvreté en milieu rural<sup>14</sup>; b) migrations rurales dans le triangle du Nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras)<sup>15</sup>; c) systèmes alimentaires, excès pondéral et obésité; d) résilience agricole, alimentaire et rurale face au changement climatique; et e) gouvernance et institutionnalisation pour la transformation agricole, alimentaire et rurale.

28. Une tentative de rapprochement avec le secteur privé a été lancée autour des thématiques liées à chacune des trois initiatives régionales. L'objectif premier est d'établir des espaces de dialogues permanents, dans lesquels il sera possible de recenser les intérêts communs et les possibilités de coopération. Dans certains pays, ce processus progresse à grands pas; en Argentine par exemple, la FAO, le Gouvernement, Unilever et Carrefour ont lancé la campagne #NoTiresComida («ne jette pas de nourriture») dans le cadre du Programme national de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

29. Pour ce qui est des organismes ayant leur siège à Rome, conformément à leurs objectifs, mandats, politiques et règlements, la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) se sont engagés à améliorer ensemble leurs capacités en vue d'appuyer les pays de la région Amérique latine et Caraïbes dans la poursuite des ODD. La FAO a signé des protocoles d'accord régionaux avec ses homologues du FIDA et du PAM. L'objectif initial est de lancer des actions collectives dans trois pays prioritaires: Haïti, Guatemala et Colombie. Les représentants de ces pays ont entamé des discussions sur la marche à suivre.

30. En collaboration avec la REAF, le SICA et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), un programme à destination des jeunes ruraux d'Amérique latine et des Caraïbes a également vu le jour, appuyé conjointement par la FAO et le FIDA.

31. En matière de partenariats avec le système des Nations Unies (SNU), la Conférence régionale a recommandé que la FAO approfondisse sa collaboration avec la CEPALC et l'Organisation panaméricaine de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) pour renforcer le processus de suivi des ODD dans la région. La FAO a par conséquent intensifié sa coopération avec la

---

<sup>14</sup> Il s'agit d'une initiative conjointe avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), à laquelle participent 25 organismes œuvrant à la réduction de la pauvreté rurale.

<sup>15</sup> Il s'agit d'une initiative conjointe avec la CEPALC, à laquelle participent plus de 20 organismes travaillant sur cette problématique.

CEPALC, établissant avec elle les rapports présentés en juillet 2017 au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu à New York.

32. Un partenariat a été établi avec la CEPALC pour relever les défis des migrations dans les pays du triangle du Nord de l'Amérique centrale et le Mexique, dans le cadre duquel on recense les territoires ruraux ayant les soldes migratoires les plus élevés, ainsi que les politiques et programmes de réinsertion des populations qui rentrent chez elles. La FAO et la CEPALC ont également collaboré pour aider le SICA à formuler une stratégie intersectorielle de protection sociale et d'intégration productive et à former les fonctionnaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de protection sociale et de développement rural.

33. En 2016 et 2017, le rapport sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région, *Panorama de la seguridad alimentaria y nutricional en América Latina y el Caribe*, a été élaboré en collaboration avec l'OPS/OMS. Conformément aux recommandations de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), un colloque international sur les systèmes alimentaires pour une alimentation saine a également été organisé avec l'OPS/OMS à El Salvador, en septembre 2017<sup>16</sup>.

34. On trouvera à l'Annexe web 2 (Contribution des résultats obtenus dans la région Amérique latine et Caraïbes aux objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2016-2017) une description générale et une évaluation des résultats obtenus dans la région au niveau des produits.

### **III. Domaines d'action prioritaires pour 2018-2019 et au-delà**

#### **A. Aperçu des tendances et des évolutions dans la région à l'horizon 2030**

35. Dans le cadre du programme des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la région Amérique latine et Caraïbes a atteint les cibles relatives à la pauvreté et à la faim en réduisant de 66 pour cent la part de la population en situation d'extrême pauvreté, et de près de 63 pour cent la part de la population sous-alimentée. La région est également parvenue à atteindre la cible la plus ambitieuse du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), à savoir réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre total de personnes souffrant de la faim<sup>17</sup>.

36. On constate cependant depuis 2011 un ralentissement de ces progrès, et entre 2015 et 2016, le nombre de personnes sous-alimentées dans la région a même augmenté de 2,4 millions de personnes, pour atteindre un total de 42,5 millions; en 2016, 38 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire grave<sup>18</sup>. La pauvreté et l'extrême pauvreté ont elles aussi augmenté entre 2014 et 2016, touchant respectivement 18 et 13 millions de personnes supplémentaires; parallèlement, dans les zones rurales, la pauvreté est passée de 46,7 à 48,6 pour cent et l'extrême pauvreté de 20 à 22,5 pour cent<sup>19</sup>. Selon les indicateurs sociaux et économiques, les membres des peuples autochtones, les Afro-descendants, la jeunesse rurale et les habitants de territoires qui accusent un retard persistant sont les plus défavorisés.

---

<sup>16</sup> Des délégations de 17 pays de la région ont participé à ce colloque, qui a donné lieu à 14 dialogues préparatoires nationaux.

<sup>17</sup> FAO, 2015. *Panorama de la inseguridad alimentaria en América Latina y el Caribe*. Santiago.

<sup>18</sup> Chiffre obtenu au moyen de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (ou FIES pour *food insecurity experience scale*). FAO et OPS. 2017a. *Panorama de la seguridad alimentaria y nutricional en América Latina y el Caribe 2017*. Santiago, FAO.

<sup>19</sup> CEPALC, 2017. *Panorama Social*.

37. Cette situation menace le droit fondamental à une alimentation adaptée en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Si les tendances de ces dernières années se confirment, la faim ne sera pas éradiquée en 2025 comme s'y sont engagés les gouvernements de la région par l'intermédiaire du Plan de la CELAC pour la SAN, ni en 2030 comme le prévoient les ODD 1 et 2.

38. Dans tous les pays de la région, l'excès pondéral et l'obésité sont deux formes de malnutrition qui s'aggravent de manière exponentielle et ne font à ce jour l'objet d'aucun contrôle.

39. La croissance des économies rurales et agroalimentaires s'accéléra dans les prochaines années, ce qui permettra non seulement d'atteindre plus rapidement les objectifs d'inclusion sociale, mais aussi de revitaliser les territoires ruraux. Dans ce nouveau cycle de croissance, il faudra prendre en compte les menaces et perspectives pour l'emploi rural inhérentes aux évolutions techniques telles que l'automatisation. Les occupations en milieu rural continueront de se diversifier avec l'extension des services et, dans une moindre mesure, de la production en hausse d'articles manufacturés; dans ces territoires, ces tendances seront particulièrement bénéfiques pour les femmes.

40. La région Amérique latine et Caraïbes bénéficie d'une large capacité de production qui en fait un fournisseur mondial et une exportatrice nette d'aliments et produits agricoles. Ainsi, en 2016, les exportations ont dépassé les 205 000 millions de dollars, tandis que les importations s'élevaient à environ 83 000 millions; la balance commerciale atteignait donc 122 000 millions de dollars (FAO, 2017). Depuis 2012, les volumes des exportations nettes de biens essentiels agricoles de la région sont supérieurs à ceux de ces mêmes produits provenant d'Amérique du Nord. La situation varie cependant selon les pays et les sous-régions.

41. Selon les prévisions de la FAO et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les exportations nettes de produits agricoles augmenteront d'un tiers entre 2017 et 2026, soit une hausse supérieure à toute autre région du monde (FAO-OCDE 2017).

42. Dans les prochaines années, les migrations internationales devraient rester au premier rang des priorités dans les programmes publics.

43. Les avancées en matière de lutte contre la faim et la pauvreté dans la région sont mises en péril par le changement climatique et par la pression toujours plus forte qui s'exerce sur les ressources naturelles. On prévoit en 2020 pour l'Amérique centrale des pertes dans la production céréalière de l'ordre de 25 pour cent et des pertes qui pourraient atteindre 22 pour cent du PIB agricole d'ici à la fin du siècle. On estime d'ores et déjà à 6 pour cent environ du PIB annuel les dommages causés par les phénomènes extrêmes dans certains pays caribéens, notamment les petits États insulaires en développement. Les régions sud-américaines aux climats les plus chauds seront les plus touchées; une augmentation de 2,6 °C pourrait se traduire par une baisse de 17 à 29 pour cent des revenus de l'agriculture sèche ou pluviale<sup>20</sup>.

44. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action global et ambitieux, qui ouvre des perspectives de développement permettant de concrétiser la croissance économique, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale. À l'échelle de la planète, la FAO est particulièrement concernée par les ODD 1 (pauvreté), 2 (faim), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau), 7 (énergie), 12 (consommation et production responsables), 13 (changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre). Dans le Programme de travail 2018-2019, chacun des 372 résultats escomptés au moyen des programmes stratégiques et des initiatives régionales sont explicitement liés à l'un ou plusieurs de ces neuf ODD, de manière à ce que la FAO puisse rendre compte aux États Membres de ses contributions.

---

<sup>20</sup> CEPALC, 2015. *La economía del cambio climático en América Latina y el Caribe. Paradojas y desafíos del desarrollo sostenible*.

## **B. Priorités régionales pour les travaux de la FAO et réponses apportées par les programmes stratégiques grâce aux initiatives régionales**

45. Les objectifs que les États Membres ont définis pour l'Organisation sont ambitieux et, par conséquent, planifiés sur le moyen et le long terme. Les priorités régionales pour l'exercice biennal 2018-2019 correspondent ainsi globalement aux orientations des trente-troisième et trente-quatrième sessions de la Conférence régionale. Les initiatives régionales, quant à elles, contribuent dans l'ensemble aux cinq objectifs stratégiques de la FAO, dans la mesure où elles consistent à mobiliser les capacités et les ressources des programmes stratégiques pour répondre aux demandes prioritaires des États Membres.

46. L'initiative régionale 1 «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» se déploiera sur deux grands axes au cours de l'exercice biennal 2018-2019:

- a) poursuivre les progrès de l'Amérique latine au titre de l'objectif «Faim zéro», en mettant l'accent sur les territoires ruraux où les niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle restent largement supérieurs aux moyennes nationales. Dans ce but, l'initiative régionale 1 mobilisera les ressources et capacités des programmes stratégiques 1 et 3 de la FAO. Pour ce faire, l'initiative régionale 1: i) promouvra un renouvellement de l'engagement politique relatif à l'élimination de la faim, notamment dans les territoires susmentionnés; ii) appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et d'instruments visant à éliminer la faim, en mettant l'accent sur les territoires et populations les plus en retard; iii) soutiendra la mobilisation de ressources pour faire face à l'insécurité alimentaire sur ces mêmes territoires; et iv) appuiera la production et l'analyse de données pour évaluer les résultats et prendre des décisions éclairées tant au niveau des programmes qu'au niveau des indicateurs des ODD;
- b) contenir et inverser l'inquiétante tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité, en mobilisant les capacités des programmes stratégiques 1, 2 et 4. Il faut ainsi: i) encourager la production d'aliments sains, issus autant que possible de l'agriculture familiale; ii) renforcer l'achat d'aliments variés et sains pour toute la population, notamment les franges vulnérables; iii) renforcer le commerce de manière à augmenter l'offre d'aliments sains et plus nutritifs pour toute la population, notamment par des partenariats avec le secteur privé qui favoriseraient la présence de ces aliments dans les supermarchés et autres types de chaînes commerciales, en premier lieu dans les zones urbaines et rurales les plus vulnérables; iv) utiliser les programmes de protection sociale pour mettre à bas les barrières économiques qui restreignent l'accès à une alimentation suffisante et saine; v) mettre en place des initiatives d'éducation alimentaire et nutritionnelle et établir des recommandations nutritionnelles; et vi) appuyer la conception de politiques et réglementations encadrant la vente, le conditionnement et la promotion d'aliments très sucrés, très gras et très salés afin d'en limiter la consommation.

47. L'initiative régionale 2, «Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable», sera axée sur deux grandes priorités durant l'exercice biennal 2018-2019: a) contribuer à réduire considérablement la pauvreté et l'extrême pauvreté en milieu rural, notamment en élargissant l'accès des populations les plus vulnérables aux moyens de production et aux services dans les zones rurales de la région, et en tissant des liens entre systèmes de protection sociale et stratégies d'intégration productive; et b) aider les pays à revitaliser leurs territoires ruraux, en premier lieu les plus en retard, dans le but de réduire les pressions migratoires, d'offrir des perspectives aux populations rurales et de gommer les disparités entre les territoires et en leur sein même.

48. Cette initiative s'emploiera à soutenir une transformation rurale inclusive dans la région. L'accent sera toujours mis sur le renforcement de l'agriculture familiale, mais on adoptera une perspective d'économie rurale plus large qui permettra de tirer profit du potentiel des territoires ruraux et contribuera à réduire considérablement la pauvreté et l'extrême pauvreté dans ces zones. Pour y parvenir, cette initiative régionale s'appuiera sur les équipes multidisciplinaires des programmes

stratégiques 2 et 3, notamment, mais aussi celles des programmes stratégiques 1, 4 et 5. Ses grands axes seront les suivants:

- a) favoriser le renouvellement de l'engagement politique et des investissements publics de meilleure qualité pour éradiquer la pauvreté rurale, en mettant l'accent sur les territoires où le nombre de personnes pauvres ou le taux de pauvreté est le plus élevé;
- b) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de développement inclusif et durable des territoires, qui promeuvent une amélioration des conditions de vie des populations rurales en s'attaquant aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, d'intégration productive des femmes, des autochtones et des jeunes, des effets du changement climatique et de la nécessité de favoriser l'intégration des exploitants familiaux aux marchés;
- c) renforcer les capacités pour moderniser et consolider l'institutionnalisation, ce qui permettra aux gouvernements nationaux et sous-nationaux d'intervenir avec plus d'efficacité et d'efficience, surmontant les barrières qui empêchent l'indispensable intervention interorganisations ainsi que la participation et l'autonomisation des communautés rurales, tout en tâchant de lier systèmes de protection sociale et stratégies d'intégration productive.

49. L'initiative régionale 3, «Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe», poursuivra ses efforts de soutien aux pays dans deux domaines prioritaires:

- a) améliorer la durabilité et la résilience de l'agriculture face au changement climatique. Cette première priorité sera traitée selon deux volets:
  - i) réduire les incidences des systèmes agroalimentaires sur l'environnement, en s'appuyant sur les programmes stratégiques 2, 4 et 5. Ce volet consiste notamment à promouvoir une vision commune pour une agriculture et une alimentation durables; à mettre en œuvre des directives volontaires pour des politiques agroenvironnementales, pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et pour une déforestation nette nulle; à fournir une assistance technique visant à réduire l'empreinte carbone et en eau des systèmes agricoles et alimentaires et à appliquer les directives volontaires de gestion durable des sols; à soutenir l'élaboration de stratégies sous-régionales pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (notamment par la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port);
  - ii) promouvoir et appuyer la gestion du risque de catastrophes pour une agriculture résiliente, en mobilisant les capacités des programmes stratégiques 1, 2 et 5. Ce volet consiste notamment à appuyer la présidence provisoire de la CELAC dans la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole (récemment adoptée) et la SAN; à créer un programme latino-américain et caribéen de réserves et d'approvisionnement d'aliments en cas de catastrophes; et à établir un système régional d'information qui compléterait les actuels systèmes sous-régionaux d'alerte rapide. Un appui aux pays et aux institutions sous-régionales<sup>21</sup> responsables de l'élaboration des politiques et programmes continuera d'être assuré.
- b) renforcer les financements et les capacités pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Cette priorité comprend elle aussi deux volets:
  - i) élaborer des cadres politiques et de capacités institutionnelles pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, en s'appuyant sur les programmes

<sup>21</sup> Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA), Comité andin pour la prévention et l'intervention en cas de catastrophe (CAPRADE).

stratégiques 1, 2 et 5 et en tenant compte des ODD. La FAO continuera de fournir son soutien au Parlement latino-américain et caribéen dans la préparation de la loi-cadre sur le changement climatique, en mettant l'accent sur l'agriculture et la SAN. En outre, elle travaillera en coordination avec les FPF pour améliorer l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans les législations nationales. Parallèlement, elle appuiera le renforcement des équipes et unités responsables de la gestion climatique, de la réduction des risques de catastrophes naturelles causées par des phénomènes hydrométéorologiques et de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets;

- ii) aider les pays de la région à obtenir des financements internationaux pour les mesures climatiques et environnementales. En s'appuyant principalement sur les programmes stratégiques 2 et 5, la FAO renforcera ses capacités techniques et son soutien aux pays de la région qui font appel à cette assistance, indépendamment de leur niveau de développement, pour la préparation, la négociation et l'exécution de projets d'investissement dans le climat ou l'environnement financés par des fonds internationaux, dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO.

50. L'élaboration du cadre de résultats de la FAO pour 2018-2021 visait à centrer l'attention sur les objectifs stratégiques, les résultats et les produits, à la lumière de leurs contributions aux objectifs et indicateurs pertinents des ODD, et à améliorer la qualité de la chaîne de résultats, afin de s'attaquer aux principaux défis que les pays doivent relever. Il s'agit de donner une vision claire, cohérente et concrète de la contribution de la FAO pour appuyer la mise en œuvre au niveau national et le suivi des ODD. Compte tenu de l'approche de la FAO au regard des priorités régionales, au moyen des initiatives régionales, on trouvera à l'annexe web 3 la contribution prévue des résultats obtenus dans la région aux cibles des objectifs stratégiques.